

Fondation Ethos  
Place Cornavin 2  
Case postale  
CH-1211 Genève 1  
T +41 (0)22 716 15 55  
F +41 (0)22 716 15 56  
www.ethosfund.ch

## **Ethos – Fondation suisse pour un développement durable Procès-verbal de la 18<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire**

**Date :** Vendredi 12 juin 2015  
**09h30 :** Présentation des activités et des comptes 2014  
**10h30 :** Assemblée générale de la Fondation Ethos

**Lieu :** Kursaal, Berne

### **(A) PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES 2014**

Les activités, le rapport annuel et les comptes 2014 de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services sont présentés conjointement en amont des assemblées générales respectives des deux entités du groupe Ethos.

En introduction, le Président K. Müller remercie le conseil de fondation d’Ethos ainsi que le conseil d’administration d’Ethos Services pour leur excellent travail. Il remercie également tous les collaborateurs/trices d’Ethos pour le grand engagement dont ils ont fait preuve au cours de l’année écoulée.

L’augmentation de capital d’Ethos Services qui a eu lieu en 2014 a conduit la Fondation Ethos à élargir l’actionnariat d’Ethos Services à 17 institutions membres de la Fondation. A l’issue de cette opération, la Fondation Ethos détient encore 70% du capital d’Ethos Services. Cet apport de fonds a permis de doubler les fonds propres d’Ethos Services. Les nouvelles ressources financières vont servir à développer les infrastructures et les ressources humaines de la société.

Le président passe ensuite la parole au Directeur, qui présente les activités 2014 du groupe Ethos et les développements en cours, faisant notamment référence aux éléments suivants :

- Le nombre de membres de la Fondation Ethos a augmenté de 142 membres fin 2013 à 184 membres au 31.12.2014 et 217 membres au 12.6.2015. Fort de cette assise élargie, la Fondation Ethos a réalisé son rayonnement notamment à travers la publication de trois études, l’actualisation annuelle des « Lignes directrices de vote et principes de gouvernement d’entreprise », et en participant à différentes procédures de consultation. Au niveau international, la Fondation a participé à 13 initiatives d’engagement collectif et est membre de plusieurs organismes et groupements internationaux d’actionnaires.
- Dans le contexte de la mise en œuvre de l’initiative Minder, l’obligation pour les caisses de pension suisses d’exercer leurs droits de vote pour les sociétés suisses cotées en bourse à partir de 2015 a conduit à une forte augmentation du nombre de clients pour Ethos Services (220 clients). En parallèle, les prestations du service « assemblées générales » ont été considérablement élargies. Tous les clients ont désormais accès à une plate-forme électronique facilitant notamment le reporting en matière d’analyse des assemblées générales. L’univers d’analyse, quant à lui, a été élargi aux 200 sociétés du SPI.
- Fort de ses 120 membres, l’Ethos Engagement Pool a confirmé son positionnement comme le plus grand groupement de caisses de pension en Europe continentale qui engage le dialogue actionnarial. En 2014, le programme a été ouvert aux fondations d’utilité publique.

V. Kaufmann, Directeur adjoint, présente les activités de gestion et les comptes 2014. Il précise notamment les points suivants :

- Depuis son lancement il y a dix ans, le compartiment « Ethos Equities CH Mid & Small » dégage une surperformance annualisée par rapport à son indice de référence. De plus, l'impact environnemental de ce fonds est limité (70.71 tonnes CO<sub>2</sub>e/USD millions de chiffre d'affaires contre 249.84 tonnes pour le SPI).
- La diversification des revenus visant à réduire la dépendance de l'évolution boursière a été poursuivie. En 2014, la part du chiffre d'affaires dépendant de la gestion de fortune s'est réduit pour la première fois à 50% du total des revenus au profit des revenus provenant des activités de conseil.

Ensuite, M. Fabien Bryois, réviseur responsable auprès de Deloitte, présente le rapport de l'organe de contrôle. Il recommande l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés. Dans ce contexte, le Président rappelle que le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services ont décidé de soumettre Ethos volontairement à un contrôle ordinaire qui, contrairement au seul contrôle restreint, est plus approfondi et exige la mise en place d'un système de contrôle interne.

Les différentes présentations au sujet des activités et des comptes 2014 ne suscitent aucune remarque.

## **(B) ASSEMBLEE GENERALE DE LA FONDATION ETHOS**

En sa qualité de Président, K. Müller ouvre la 18<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos. Il constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et qu'elle est valablement constituée. Messieurs Philippe Doffey et René Sieber, membres du Conseil d'administration d'Ethos Services, sont désignés comme scrutateurs.

Le Président constate que 48 institutions membres sont représentées et que l'ordre du jour ne suscite pas de commentaire.

### **1. Procès-verbal**

K. Müller soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2014 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

*Vote : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2014 est approuvé à l'unanimité et sans modification.*

### **2. Rapport annuel 2014 et comptes 2014**

#### **2.1 Rapport de l'organe de contrôle**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de contrôle qui figure à la page 40 (comptes annuels) et à la page 50 (comptes consolidés) du rapport annuel. Aucune remarque n'est formulée.

#### **2.2 Rapport de rémunération des instances dirigeantes**

Les indications concernant le système de rémunération figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise », section « Rapport de rémunération » du rapport annuel (point 3.1.5, page 24). Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport de rémunération de la Fondation Ethos présenté dans le rapport annuel 2014.*

#### **2.3 Approbation du rapport annuel 2014**

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2014 de la Fondation Ethos.*

## **2.4 Approbation des comptes 2014 et des comptes consolidés 2014**

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2014 et les comptes consolidés 2014 de la Fondation Ethos.*

## **2.5 Répartition du résultat 2014**

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la répartition du résultat présentée sous point 4.1 à la page 33 du rapport annuel. En l'occurrence, le report sur le nouvel exercice s'élève à CHF 268'682.*

## **3. Election des membres du Conseil de fondation**

Kaspar Müller, membre du Conseil de fondation depuis 1997 et président depuis 2007, a décidé de ne plus se représenter pour réélection (voir point 6 ci-dessous).

### **3.1 Nominations par les deux caisses fondatrices**

Conformément à l'article 8 des statuts, les deux institutions fondatrices (CEPG, Genève et CPPIC, Genève) disposent chacune d'un représentant au sein du Conseil de fondation.

L'assemblée générale prend connaissance de la nomination par les deux caisses fondatrices de Messieurs Jean-Louis Rimaz (CEPG) et Jean Rémy Roulet (CPPIC) en tant que membres du Conseil de fondation.

### **3.2 Réélections**

Le Président présente les candidats proposés pour réélection au Conseil de fondation pour un mandat d'une année. Il s'agit de Mesdames Gisela Basler et Françoise Bruderer Thom ainsi que de Messieurs Hanspeter Uster et Jacques Zwahlen. La vice-présidence continuera à être assurée par Jacques Zwahlen.

Chaque candidat fait l'objet d'un vote individuel.

*Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la réélection de Mesdames Gisela Basler et Françoise Bruderer Thom ainsi que de Messieurs Hanspeter Uster et Jacques Zwahlen pour un mandat d'une année.*

### **3.3 Election**

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver l'élection au Conseil de fondation, pour un mandat d'une année, de Monsieur Dominique Biedermann, l'actuel directeur de la Fondation Ethos. En cas d'élection de Dominique Biedermann, ce dernier quittera la direction de la Fondation Ethos et sera nommé président du Conseil de fondation. C'est Vincent Kaufmann, directeur adjoint, qui sera nommé directeur de la Fondation Ethos.

*Vote : L'Assemblée générale recommande à l'unanimité l'élection de Monsieur Dominique Biedermann pour un mandat d'une année.*

## **4. Règlement d'organisation de la Fondation Ethos**

Jusqu'en 2014, les membres du Conseil de Fondation ont reçu des honoraires en fonction du nombre et de la durée des séances (point 3.1.5, page 24 du rapport annuel). Afin de s'aligner sur la pratique qui prévaut pour le conseil d'administration d'Ethos Services, le conseil de fondation envisage d'introduire en supplément un montant forfaitaire fixe. A partir de 2015, il est prévu un montant de CHF 3'000 par année.

Suite à l'introduction de ce forfait annuel pour les honoraires du Conseil de Fondation, il est nécessaire de modifier le règlement d'organisation de la Fondation. Le Conseil de fondation souhaite profiter de cette modification pour y ajouter que le rapport de rémunération doit faire l'objet, chaque année, d'un vote consultatif de l'assemblée générale.

Le Président désigné, D. Biedermann, explique à l'assemblée que conformément à l'article 20 du règlement d'organisation, les modifications de règlement doivent faire l'objet d'un accord de l'Autorité de surveillance suite à une consultation de l'assemblée générale. Dans ce but, le Conseil de fondation soumet la modification suivante du règlement d'organisation (en track change), qui tient compte de l'adjonction proposée par l'Autorité de surveillance (texte en gras et souligné), à l'avis de l'assemblée générale :

#### **Article 12 - Rémunération du Conseil**

1. Les membres du Conseil reçoivent un forfait annuel, ainsi que des jetons de présence en fonction du nombre de jour de séances et de leur durée. Le Président reçoit un forfait annuel correspondant à l'importance des tâches effectuées.

2. La rémunération du Conseil est fixée les jetons de présence et le forfait annuel du Président sont fixés annuellement par le Conseil. Le rapport de rémunération est soumis à un vote consultatif de l'Assemblée générale et communiqué à l'autorité de surveillance.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver la modification du règlement d'organisation comme indiqué ci-dessus.*

#### **5. Election de l'organe de contrôle**

Le Conseil de fondation propose à l'assemblée générale de recommander d'approuver la réélection de Deloitte comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

*Vote : L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver l'élection de Deloitte en tant qu'organe de révision pour un mandat d'une année.*

#### **6. Divers**

Au nom du conseil de fondation, Dominique Biedermann, Président élu, remercie chaleureusement Kaspar Müller, Président sortant, pour son très grand engagement en faveur du développement et du rayonnement de la Fondation Ethos depuis sa création. Membre du Conseil de fondation depuis 1997 et président depuis 2007, il avait déjà émis en 2013 le souhait de ne plus se représenter pour réélection en 2015. L'assemblée applaudit longuement Kaspar Müller en signe de remerciement pour son apport très important qui a contribué de manière significative à la notoriété et au succès d'Ethos.

Le Président sortant remercie les membres de la Fondation Ethos de leur confiance et fait part de sa conviction que le plan de succession mis en place depuis plus de deux ans permettra d'assurer le renouvellement des instances dirigeantes tout en garantissant le maintien de l'orientation d'Ethos en harmonie avec les principes définis dans sa Charte.

#### **Clôture de l'assemblée générale**

K. Müller clôt l'assemblée à 11h05 et convie les participants à l'échange d'opinion sur l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » et au repas qui suivra. Les participants sont également invités au débat sur la révision du droit de la société anonyme et ses implications pour les actionnaires qui est organisé en début d'après-midi.